



CEVENNES RACE TRACK RALLY

2 Décembre 2023

ADDITIF N°1 Organisateur

Article 1.1 OFFICIELS

Commissaires Sportifs

Jean François PASCAL Licence n°2806 absent excusé et remplacé par Hervé BESSON licence n°151182

Marie Thérèse RAYER devient secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs licence 4082

Commissaires Techniques

M.MANGEMATIN Christian Licence n° 6507 – absent, excusé

M. FOURTET David Licence n°18310 absent excusé

M. PEYRARD Guy Licence n°298381 est Commissaire Technique Stagiaire

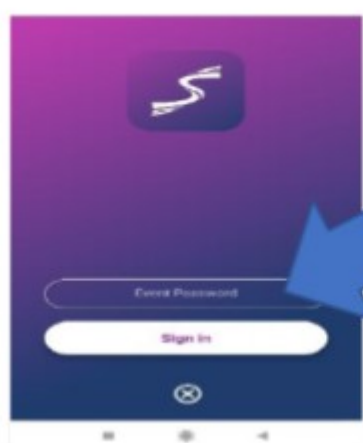
M. CHAUNEAU Didier Licence n° 146022 est commissaire technique stagiaire

Article 4.1P.VOITURES ADMISES

En complément du règlement standard des rallyes, les véhicules de type VHC sont admis.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Aucun affichage physique ne sera assuré. L’affichage officiel sera assuré au travers de l’application « SPORTITY » disponible sur :



CRT2023RALLY

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

LE COMITÉ D’ORGANISATION